

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Octobre 2021

255x21

RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Le Maire informe le Conseil Municipal des besoins au sein de l'Idééthèque d'un directeur de bibliothèque chargé de définir le rôle et les contributions de la bibliothèque en faveur des enjeux sociaux et culturels de la collectivité et en particulier évidemment au sein de l'idééthèque.

Son rôle sera de conduire un projet d'établissement en optimisant et en contrôlant l'emploi des ressources.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3-3 – 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la commune peut recruter un agent non titulaire pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement.

Faute d'agents titulaires de la fonction publique présentés à ce poste et ce malgré une déclaration de vacance de poste auprès du CDG13, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3-3 – 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3-3- 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé,

- AUTORISE le Maire à recruter un agent non titulaire pour faire face aux besoins du service culture et pour une durée d'un an sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine,
- DIT que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 7ème échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Octobre 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI